

Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2008/2095(BUD)
Procédure terminée	
Budget rectificatif 3/2008: vaccinations contre la fièvre catarrhale du mouton; initiatives technologiques conjointes; Fonds de solidarité de l'UE; tableaux des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen (CESE)	
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	ALDE VIRRANKOSKI Kyösti	13/12/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires générales	Réunion 2869	Date 26/05/2008
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
14/04/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0201	Résumé
26/05/2008	Publication du projet de budget du Conseil	09903/2008	Résumé
26/05/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/05/2008	Vote en commission		Résumé
30/05/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0204/2008	
04/06/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/06/2008	Résultat du vote au parlement		
05/06/2008	Décision du Parlement	T6-0242/2008	Résumé
05/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		
05/08/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2095(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/61865

Portail de documentation					
Avant-projet de budget de la Commission		COM(2008)0201	14/04/2008	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE405.932	13/05/2008	EP	
Projet de budget du Conseil		09903/2008	26/05/2008	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0204/2008	30/05/2008	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0242/2008	05/06/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)4439	16/07/2008	EC	

Acte final	
Budget 2008/606 JO L 208 05.08.2008, p. 0001	Résumé

Budget rectificatif 3/2008: vaccinations contre la fièvre catarrhale du mouton; initiatives technologiques conjointes; Fonds de solidarité de l'UE; tableaux des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen (CESE)

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif 3 (APBR) au budget général de l'Union pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 3 pour l'exercice 2008 couvre les éléments suivants:

- budgétisation des recettes provenant de l'affaire Microsoft;
- budgétisation d'une partie des économies résultant de la hausse plus faible que prévu des traitements et pensions en 2007, entraînant une réduction de 2,3 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement sous la rubrique 5;
- renforcement du Fonds d'urgence vétérinaire en raison de la crise de la fièvre catarrhale du mouton, à raison de 130 Mios EUR en crédits d'engagement et de 63,95 Mios EUR en crédits de paiement;
- création de la structure budgétaire nécessaire pour 4 initiatives technologiques conjointes: l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI), Clean Sky, Artemis (initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués) et ENIAC (plate-forme technologique européenne sur la nanoélectronique);
- intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 98 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement, se rapportant aux incendies de forêt d'août 2007 en Grèce et aux inondations de septembre 2007 en Slovénie (voir [ACI/2008/2091](#));
- modifications apportées au tableau des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes;
- modifications apportées au tableau des effectifs du Comité économique et social européen.

CONCLUSION : l'effet net de ces modifications aux dépenses est une augmentation de 225,7 Mios EUR en crédits d'engagement et une hausse de 159,6 Mios EUR en paiements. Aucune recette supplémentaire ne sera demandée.

Budget rectificatif 3/2008: vaccinations contre la fièvre catarrhale du mouton; initiatives technologiques conjointes; Fonds de solidarité de l'UE; tableaux des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen (CESE)

Le 15 avril 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 3/2008 au budget général 2008, comportant les éléments suivants:

- budgétisation des recettes provenant de l'affaire Microsoft, à la suite de l'arrêt du Tribunal de première instance, pour un montant total de 849,2 Mios EUR;
- intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 98 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement, se rapportant aux incendies de forêt d'août 2007 en Grèce (89,7 Mios EUR) et aux inondations de septembre 2007 en Slovénie (8,3 Mios EUR), assortie de la proposition correspondante de décision concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (voir [ACI/2008/2091](#));
- budgétisation d'une partie des économies résultant de la hausse plus faible que prévu des traitements et pensions en 2007 (soit 18,9 Mios EUR), entraînant une réduction de 2,3 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement pour la ligne budgétaire « Pensions et allocations de départ » (poste 30 01 13 07) ? dans ce contexte, la Commission a proposé, dans sa demande de virement n° DEC 7/2008, d'inscrire dans un budget séparé, le reste des crédits représentant 16,6 Mios EUR et de les utiliser pour le financement du mécanisme de suivi lié à l'arrêt Microsoft ;
- renforcement du poste budgétaire "Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique" (17 04 03 01) en raison de la crise de la fièvre catarrhale du mouton, à raison de 130 Mios EUR en crédits d'engagement et de 64 Mios EUR en crédits de paiement;
- création de la structure budgétaire nécessaire pour 4 initiatives technologiques conjointes: l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI), Clean Sky, Artemis (initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués) et ENIAC (plate-forme technologique européenne sur la nanoélectronique), pour un montant total de 257,5 Mios EUR en crédits d'engagement et de 194,6 Mios EUR en crédits de paiement provenant du 7^{ème} Programme-cadre de recherche;
- modifications apportées au tableau des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes: il est proposé de reclasser le poste disponible AD13 au grade AD14, ce réajustement n'ayant aucune incidence sur le niveau des crédits budgétaires;
- modifications apportées au tableau des effectifs du Comité économique et social européen. Les différentes opérations proposées de transformation et de reclassement au grade supérieur ou inférieur, neutres du point de vue budgétaire, entraîneraient une augmentation des postes temporaires AD d'une unité, une diminution des postes permanents AST de 3 unités et une augmentation des postes temporaires AST de 2 unités.

L'APBR n° 3/2008 aurait pour effet net d'augmenter la part des recettes de 689,5 Mios EUR dans le budget général 2008, et de diminuer en conséquence la contribution globale des États membres à son financement.

Lors du trilogue simplifié prévu à l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur le financement du Fonds de solidarité de l'UE, un accord est intervenu sur la décision concernant la mobilisation du Fonds et sur le montant proposé par la Commission.

En ce qui concerne les autres éléments de l'APBR n° 3/2008 figurant dans la proposition de la Commission, un accord global a pu être dégagé à la majorité qualifiée. Il est axé sur les points suivants:

1) inclure le contenu de la proposition de virement n° DEC 7/20081 dans l'APBR n° 3/2008 (le virement n° DEC 7/2008 a été rejeté par le Conseil le 14 mai 2008), de façon que:

- le montant total des économies (18,9 Mios EUR) résultant de la hausse plus faible que prévu des traitements et pensions soit inscrit dans un budget rectificatif, pour des raisons de transparence;
- le financement du mécanisme de suivi lié à l'arrêt Microsoft, actualisé le 22 mai 2008 par la Commission, soit inscrit au budget à concurrence de 14,6 Mios EUR (2,4 Mios EUR pour la ligne 03 01 02 11 et 12,2 Mios EUR pour la ligne 03 03 02).

2) financer une partie des crédits nécessaires pour le mécanisme de suivi lié à l'arrêt Microsoft en redéployant des économies vérifiables (3,9 Mios EUR) provenant de la ligne budgétaire 26 02 01 ("Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services"); le reste du financement serait couvert par les économies réalisées sur les salaires ;

3) rejeter la modification apportée au tableau des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes ;

4) accepter toutes les autres propositions de la Commission.

À la suite de l'adoption de ce projet de budget rectificatif, la Commission a inscrit la déclaration suivante au procès-verbal : "La Commission confirme l'importance que revêt un processus sans heurts pour l'adoption de la décision concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne. Tenant compte des souhaits exprimés par l'autorité budgétaire, la Commission confirme qu'à l'avenir, tout budget rectificatif requis par la mobilisation du Fonds de solidarité servira uniquement à cette fin".

En conséquence, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 3/2008 tel que modifié ci-avant. Il a également adopté la décision du Parlement européen et du Conseil concernant l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE, telle que proposée par la Commission.

Budget rectificatif 3/2008: vaccinations contre la fièvre catarrhale du mouton; initiatives technologiques conjointes; Fonds de solidarité de l'UE; tableaux des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen (CESE)

En adoptant à l'unanimité le rapport commun de MM. Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI) et Ville ITÄLÄ (PPE-DE, FI), la commission des budgets a adopté tel quel le projet de budget rectificatif n° 3/2008 de l'Union européenne.

Dans la foulée, les députés rappellent les points essentiels de ce projet de budget, lequel couvre les éléments suivants :

- budgétisation des recettes provenant de l'affaire Microsoft (amende et intérêts bancaires pour un montant total de 849.200.000 EUR),
- budgétisation des économies résultant de la hausse plus faible que prévue des traitements et pensions des fonctionnaires en 2007,
- renforcement du fonds d'urgence vétérinaire en raison de la crise de la fièvre catarrhale du mouton, à raison de 130 Mios EUR en crédits d'engagement et de 63.950.000 EUR en crédits de paiement,
- création des nouveaux postes budgétaires nécessaires pour couvrir les subventions destinées à 4 entreprises communes (IMI, Clean Sky, Artemis et ENIAC),
- intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 98 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement (incendies de

- forêt en Grèce et inondations en Slovaquie),
- modifications apportées au tableau des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen.

Les députés indiquent par ailleurs que le Conseil a fait en sorte que le "mécanisme de surveillance de Microsoft" lié à l'affaire du même nom, soit financé par des économies réalisées sur les traitements et pensions à la rubrique 5 des perspectives financières (PF). Ils déplorent ainsi que le Conseil ait, contre toute attente, réduit la ligne budgétaire 26 02 01, introduisant ce nouvel élément, sans consulter le Parlement. Ils attendent au contraire que ces économies soient utilisées à la rubrique 1a des PF pour financer les priorités du Parlement.

Les députés souhaiteraient par ailleurs que la Commission évite à l'avenir d'inclure le financement lié à des instruments comme le Fonds de solidarité, dans des projets de budget rectificatif en même temps que d'autres postes, de manière à prévenir tout retard dans la décision et l'exécution des montants en objet.

Budget rectificatif 3/2008: vaccinations contre la fièvre catarrhale du mouton; initiatives technologiques conjointes; Fonds de solidarité de l'UE; tableaux des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen (CESE)

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/606/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 3/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 5 juin 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif couvre les éléments suivants :

- budgétisation des recettes provenant de l'affaire Microsoft (amende et intérêts bancaires pour un montant total de 849.200.000 EUR),
- budgétisation des économies résultant de la hausse plus faible que prévue des traitements et pensions des fonctionnaires en 2007,
- renforcement du fonds d'urgence vétérinaire en raison de la crise de la fièvre catarrhale du mouton, à raison de 130 Mios EUR en crédits d'engagement et de 63.950.000 EUR en crédits de paiement,
- création des nouveaux postes budgétaires nécessaires pour couvrir les subventions destinées à 4 entreprises communes (IMI, Clean Sky, Artemis et ENIAC),
- intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 98 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement (incendies de forêt en Grèce et inondations en Slovaquie),
- modifications apportées au tableau des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen.

Budget rectificatif 3/2008: vaccinations contre la fièvre catarrhale du mouton; initiatives technologiques conjointes; Fonds de solidarité de l'UE; tableaux des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen (CESE)

Le Parlement européen a adopté par 598 voix pour, 19 contre et 15 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 3/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en commun, en vue de son examen en séance plénière, par MM. Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI) et Ville ITÄLÄ (PPE-DE, FI), au nom de la commission des budgets.

Dans la foulée, le Parlement rappelle les points essentiels de ce projet de budget qui couvrait les éléments suivants :

- budgétisation des recettes provenant de l'affaire Microsoft (amende et intérêts bancaires pour un montant total de 849.200.000 EUR),
- budgétisation des économies résultant de la hausse plus faible que prévue des traitements et pensions des fonctionnaires en 2007,
- renforcement du fonds d'urgence vétérinaire en raison de la crise de la fièvre catarrhale du mouton, à raison de 130 Mios EUR en crédits d'engagement et de 63.950.000 EUR en crédits de paiement,
- création des nouveaux postes budgétaires nécessaires pour couvrir les subventions destinées à 4 entreprises communes (IMI, Clean Sky, Artemis et ENIAC),
- intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 98 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement (incendies de forêt en Grèce et inondations en Slovaquie),
- modifications apportées au tableau des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen.

Le Parlement indique par ailleurs que le Conseil a fait en sorte que le "mécanisme de surveillance de Microsoft" lié à l'affaire du même nom, soit financé par des économies réalisées sur les traitements et pensions à la rubrique 5 des perspectives financières (PF). Il déplore ainsi que le Conseil ait, contre toute attente, réduit la ligne budgétaire 26 02 01, introduisant ce nouvel élément sans consulter le Parlement. Il attend au contraire que ces économies soient utilisées à la rubrique 1a des PF pour financer les priorités du Parlement.

Le Parlement souhaiterait également que la Commission évite à l'avenir d'inclure le financement lié à des instruments comme le Fonds de solidarité et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, dans des projets de budgets rectificatifs en même temps que d'autres questions, de manière à prévenir tout retard dans la décision et l'exécution des montants en objet.

